



## **Annonce préalable d'une offre publique d'acquisition**

de **KUKA Aktiengesellschaft** portant sur toutes les **actions nominatives de Swisslog Holding SA d'une valeur nominale de CHF 0.01** chacune, en mains du public

### **Situation initiale**

KUKA Aktiengesellschaft, Augsburg, Allemagne (l'«**Offrante**»), entend présenter, vraisemblablement le 6 octobre 2014, une offre publique d'acquisition (l'«**Offre**» ou l'«**Offre d'achat**»), au sens des art. 22 ss de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, portant sur toutes les actions nominatives de Swisslog Holding SA, Buchs AG, Suisse («**Swisslog**») cotées à la SIX Swiss Exchange SA, d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune (chacune «**Action Swisslog**») en mains du public.

En date du 25 septembre 2014, l'Offrante et Swisslog ont signé un accord transactionnel en vertu duquel le conseil d'administration de Swisslog s'est notamment engagé à recommander l'Offre aux actionnaires de Swisslog.

Le 25 septembre 2014 toujours, Grenzebach Maschinenbau GmbH, Asbach-Bäumenheim, Allemagne («**Grenzebach**») et l'Offrante ont conclu une convention par laquelle Grenzebach s'oblige à apporter ses 62'847'602 Actions Swisslog (représentant 25.01% des droits de vote de Swisslog) dans le cadre de l'Offre.

Le 25 septembre 2014 toujours, SWOCTEM GmbH, Haiger, Allemagne («**SWOCTEM**») et l'Offrante ont conclu une convention par laquelle SWOCTEM s'oblige à apporter ses 37'781'547 Actions Swisslog (représentant 15.04% des droits de vote de Swisslog) dans le cadre de l'Offre.

### **Termes principaux de l'Offre**

Les termes principaux de l'Offre sont prévus comme suit:

#### **Objet de l'Offre**

Sous réserve des restrictions à l'Offre énoncées ci-dessous, l'Offre porte sur la totalité des Actions Swisslog en mains du public. L'Offre ne s'étend par conséquent pas aux Actions Swisslog détenues par Swisslog ou l'une de ses filiales.

#### **Prix offert**

Le prix offert pour chaque Action Swisslog s'élève à CHF 1.35 nets, sous déduction du montant brut de l'impact d'éventuels événements dilutifs, y compris toute

distribution de dividendes, remboursement de capital, augmentation de capital à un prix d'émission inférieur au prix offert, vente d'Actions Swisslog propres par Swisslog ou l'une de ses filiales en-dessous du prix offert, émission de droits d'option ou de conversion, scission et toute autre transaction semblable, qui surviendraient jusqu'à l'exécution de l'Offre.

### **Durée de l'Offre**

L'Offrante publiera le prospectus d'offre vraisemblablement le 6 octobre 2014 et maintiendra vraisemblablement l'Offre ouverte pendant une durée de 20 jours de bourse. Après l'expiration du délai de carence, l'Offre sera par conséquent ouverte à l'acceptation vraisemblablement du 21 octobre 2014 au 17 novembre 2014, à 16h00 (HEC) (la «**Durée de l'Offre**»).

L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre une ou plusieurs fois.

Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de vraisemblablement 10 jours de bourse pour l'acceptation ultérieure de l'Offre sera accordé après l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée).

### **Conditions**

L'Offre sera vraisemblablement soumise aux conditions suivantes:

- (a) Jusqu'à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée), les Actions Swisslog présentées à l'acceptation, additionnées aux Actions Swisslog que l'Offrante et les personnes agissant de concert avec elle détiendront à ce moment (et exclusion faite des Actions Swisslog détenues par Swisslog ou l'une de ses filiales directes ou indirectes) représentent au moins 66 2/3% de toutes les Actions Swisslog émises à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée).
- (b) Jusqu'à la fin de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) aucun événement ne s'est produit ou est apparu qui, pris individuellement ou en conjonction avec d'autres événements, serait susceptible, de l'avis d'un expert indépendant de renommée internationale mandaté par l'Offrant, d'entraîner (i) une réduction du chiffre d'affaires annuel consolidé de Swisslog de CHF 63.26 millions (correspondant à 10% du chiffre d'affaires consolidé indiqué dans les comptes annuels consolidés de Swisslog au 31 décembre 2013) ou plus, (ii) une réduction du bénéfice annuel consolidé avant intérêts et impôts (EBIT) de Swisslog de CHF 4.10 millions (correspondant à 20% de l'EBIT consolidé indiqué dans les comptes annuels consolidés de Swisslog au 31 décembre 2013) ou plus, ou (iii) une réduction des fonds propres consolidés de Swisslog de CHF 13.96 millions (correspondant à 10% des

fonds propres consolidés indiqués dans les comptes annuels consolidés de Swisslog au 31 décembre 2013) ou plus.

- (c) En tant que besoin, les autorités compétentes en matière de concurrence ont approuvé la reprise de Swisslog par l'Offrante ou accordé une attestation d'exemption, respectivement tous les délais d'attente à cet égard sont échus ou il y aura été mis fin, sans qu'il n'ait été imposé d'obligations à l'Offrante ou à une société affiliée à celle-ci ou encore à Swisslog, ou que l'approbation, respectivement l'exemption, ait été assortie de conditions ou de charges, qui, prises individuellement ou en conjonction avec d'autres événements ou circonstances, seraient susceptibles, de l'avis d'une société de révision ou banque d'affaires indépendante de renommée internationale mandatée par l'Offrante, d'entraîner pour l'Offrante ou Swisslog (y compris les sociétés faisant directement ou indirectement parties de leurs groupes de sociétés respectifs) une des conséquences visées à la condition b).
- (d) Il n'a été rendu aucun jugement, décision ou autre injonction d'une autorité qui interdise ou déclare inadmissible l'Offre d'achat ou son exécution.

L'Offrante se réserve le droit de renoncer, en tout ou partie, à la réalisation de l'une ou plusieurs des conditions énumérées ci-dessus.

Les conditions (a) et (b) valent jusqu'à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée). Les conditions (c) et (d) valent jusqu'à l'exécution.

Si l'une des conditions (a) ou (b) n'est pas remplie ou que l'Offrante n'y a pas renoncé d'ici à l'échéance de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée), l'Offre sera considérée comme n'ayant pas abouti. Si l'une des conditions (c) ou (d) n'est pas remplie ou que l'Offrante n'y a pas renoncé d'ici à l'exécution, l'Offrante est en droit de déclarer que l'Offre n'a pas abouti ou d'en reporter l'exécution pour une période de quatre mois au plus à compter de l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation (le «**Report**»). Durant le Report, l'Offre demeure soumise aux conditions (c) ou (d), tant que, et dans la mesure où, ces conditions ne seront pas réalisées ou que l'Offrante n'y aura pas renoncé. Si, durant le Report, lesdites conditions ne se réalisent pas et si l'Offrante n'y renonce pas, l'Offrante déclarera que l'Offre n'a pas abouti, à moins que l'Offrante ne sollicite un report supplémentaire de l'exécution et que la Commission des OPA accède à cette requête.

## **Restrictions à l'Offre / Offer Restrictions**

### ***Généralités / General***

L'Offre décrite dans la présente annonce préalable n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou une juridiction dans lesquels une telle Offre serait illicite ou enfreindrait de tout autre manière les lois ou réglementations en vi-

gueur ou qui exigerait de la part de l'Offrante une modification des termes ou conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, l'introduction d'une requête supplémentaire ou des démarches additionnelles auprès d'autorités étatiques, régulatrices ou juridiques.

Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent être ni distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. Ces documents ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation de Swisslog par quiconque dans ces Etats ou juridictions.

*The public tender offer described in this pre-announcement (the «**Offer**») is not directly or indirectly made in a country or jurisdiction in which such Offer would be illegal, otherwise violate the applicable law or an ordinance or which would require KUKA Aktiengesellschaft (the «**Offeror**») to change the terms or conditions of the Offer in any way, to submit an additional application to or to perform additional actions in relation to any state, regulatory or legal authority.*

*It is not intended to extend the Offer to any such country or such jurisdiction. Documents relating to the Offer must neither be distributed in such countries or jurisdictions nor be sent to such countries or jurisdictions. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of securities of Swisslog by anyone from such countries or jurisdictions.*

### **United States of America**

*The Offer described in this pre-announcement is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This pre-announcement and any other offering materials with respect to the Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of Swisslog, from anyone in the United States of America. The Offeror is not soliciting the tender of securities of Swisslog by any holder of such securities in the United States of America. Securities of Swisslog will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Offer that the Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. The Offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this tender offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States of America.*

### **United Kingdom**

*The offer documents in connection with the Offer are only being distributed to and are only directed at persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom who are «qualified investors» within the meaning of Article 2(1) (e) of the Prospectus Directive (Directive 2003/71/EC) and who (i) have professional experience in matters relating to investments falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, as amended (the «**Order**») or (ii) are persons falling within Article 49(2) (a) to (d) («high net worth companies, unincorporated associations etc») of the Order or (iii) to whom it may otherwise lawfully be distributed (all such persons together being referred to as «**relevant persons**»). The offer documents in connection with the Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.*

### **Australia, Canada and Japan**

*The Offer described in this pre-announcement is not addressed to shareholders of Swisslog whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the offer.*

### **Informations**

Des informations supplémentaires sur l'Offre seront vraisemblablement publiées le, ou autour du, 6 octobre 2014 dans la *Neue Zürcher Zeitung* (en allemand) et dans *Le Temps* (en français). Cette annonce préalable ainsi que les autres documents en lien avec l'Offre peuvent être consultés sur [http://www.kuka-ag.de/en/investor\\_relations/tender\\_offer\\_swisslog/](http://www.kuka-ag.de/en/investor_relations/tender_offer_swisslog/).

Actions nominatives de Swisslog Holding SA

<b>Numéro de valeur</b>	<b>ISIN</b>	<b>Symbole de valeur</b>
1232462	CH0012324627	SLOG

25 septembre 2014